



Janvier 2016

# COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT REGIONAL DE LYON

## L'INFORMATION DE VOS ÉLUS

Alors que l'année 2016 vient de commencer, la Cfdt ne peut que constater que la vague de projets de transformation lancée par la Direction se poursuit.

Un dossier attendu et souvent redouté nous a été présenté en séance ce mois-ci.

### Dossier Intégration des Fonctions Conformité et Risques

**Compte tenu de la complexité et de la densité de ce dossier, nous vous présentons ici un résumé du projet.**

**Vous avez des questions ou voulez des précisions ?**

**Contactez vos représentants Cfdt en CAF !**

**Les représentants Cfdt régionaux sont également à votre disposition au**

**04.78.30.33.71 !**

A l'été 2014, BNP Paribas s'est vue rattrapée par les régulateurs américains quant à des manquements en termes de conformité et de risques. Ce redressement s'est accompagné d'une amende record de 9 milliards de dollars et la menace de ne plus pouvoir exercer d'activités sur le sol américain et en dollars.

Depuis, BNP Paribas doit faire avec la présence de « tuteurs américains » à qui elle doit rendre des comptes sur ses activités.

L'entreprise s'est alors engagée à réorganiser ses **fonctions Conformité et Risques** afin d'en assurer l'indépendance « vis-à-vis des métiers, conformément aux exigences de ces régulateurs ».

#### Dans les faits :

- **Regroupement des pôles PARC et P2R dans de nouveaux centres d'activités :**
  - Un pôle Régional Risque comprenant un Pôle Régional de Contrôle toutes clientèles et un Pôle Régional d'Analyse organisé en 2 domaines (retail + corporate) ;
  - Un pôle Régional Conformité proximité (retail) ;
- **Création d'un pôle Régional de Soutien au Commerce** qui aura pour rôle de soutenir les CAF dans la gestion de la relation client
- **Les CAF conserveront uniquement la partie activité commerciale**

#### Les points d'alerte de la Cfdt :

- **Malgré notre insistance, la Direction n'est pas en mesure aujourd'hui de nous fournir le poids des tâches et la quantification des tâches orphelines pour chaque métier dans les CAF**. Il est donc très difficile d'appréhender pour l'heure, le dimensionnement, en termes d'effectifs, du Pôle Régional de Soutien au Commerce.

La Cfdt a interpellé la Direction quant à ce calibrage qui s'avérerait problématique pour toutes les équipes s'il avait été sous-évalué !

- Le dimensionnement de l'équipe d'Analystes Corporate dans le nouveau Pôle d'Analyse Régional nous paraît, également, bien en deçà des besoins réels. Les CAF comptent aujourd'hui 28 ARE, demain 12 analystes seront en charge de l'analyse des dossiers corporate. Aucune explication n'est pour l'heure donnée par la Direction quant aux tâches reprises par ce pôle.

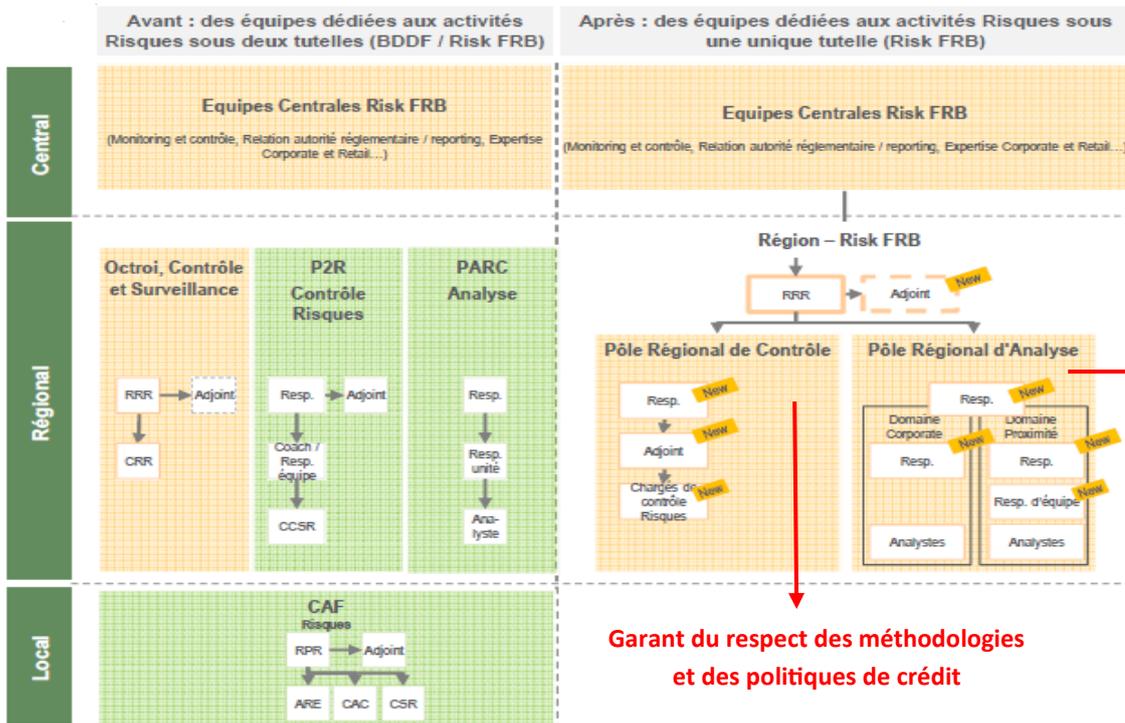
**Vos représentants Cfdt s'interrogent sur les moyens que la Direction met à disposition des équipes corporate et seront très vigilants sur les conditions de travail des collègues affectés dans ces pôles.**

#### Ce que la Cfdt a obtenu :

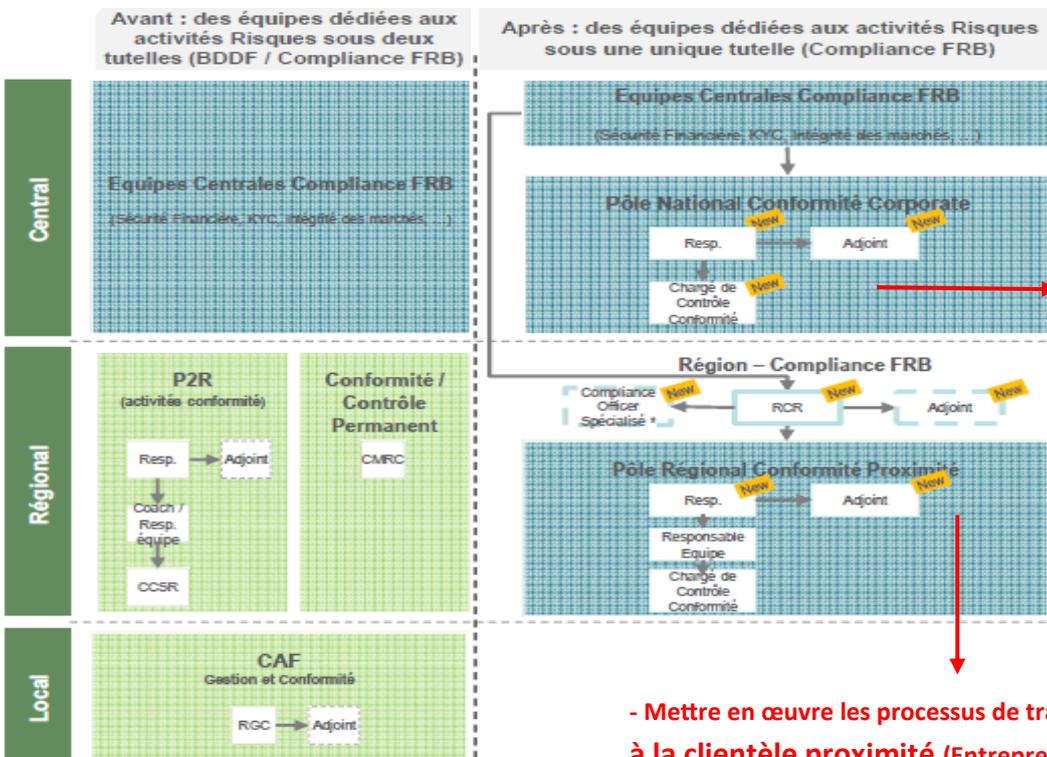
Ce dossier comportant encore trop d'inconnus, **la Cfdt a obtenu que la Direction nous informe régulièrement sur les avancées de celui-ci, notamment en termes RH de niveau individuel et collectif.**

**Nous avons à cette occasion rappelé qu'il n'était pas du ressort du salarié de chercher un poste dans la mesure où son poste actuel serait supprimé.**

## 1 - Focus Risques



## 2 - Focus Conformité



- Mettre en œuvre le processus de traitement conformité relatif à la clientèle Corporate

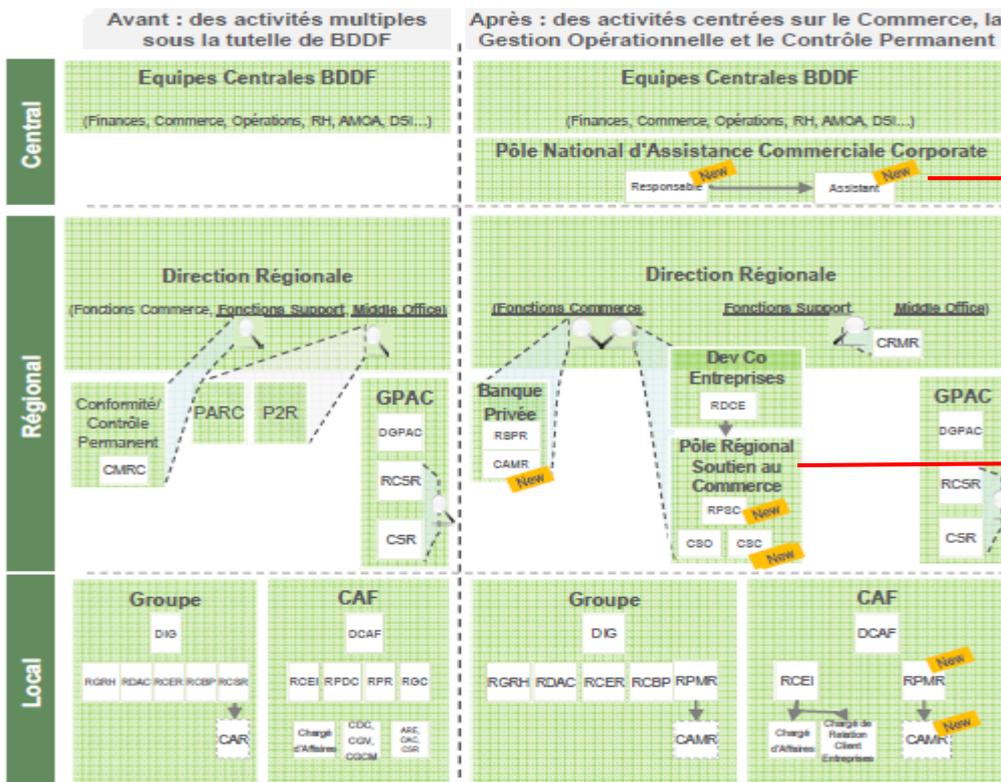
- Assurer les contrôles en matière de Sécurité Financière et du KYC

- Mettre en œuvre les processus de traitement conformité relatifs à la clientèle proximité (Entrepreneurs, Professionnels, Banque Privée, Particuliers)

- Assurer les contrôles en matière de Sécurité Financière et de KYC

- 1er interlocuteur des CAF en cas de questions relatives à la Conformité

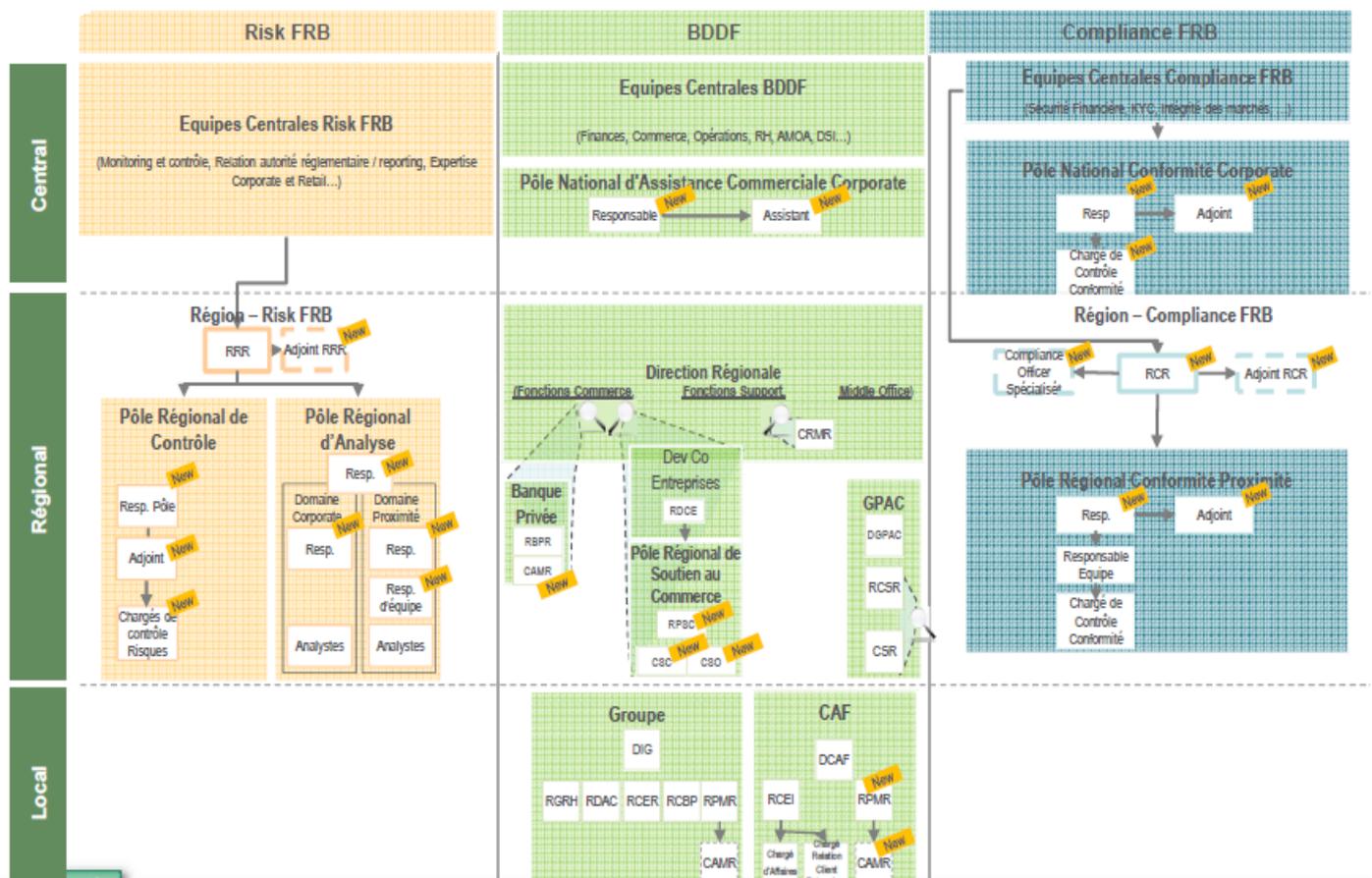
### 3 - Focus BDDF



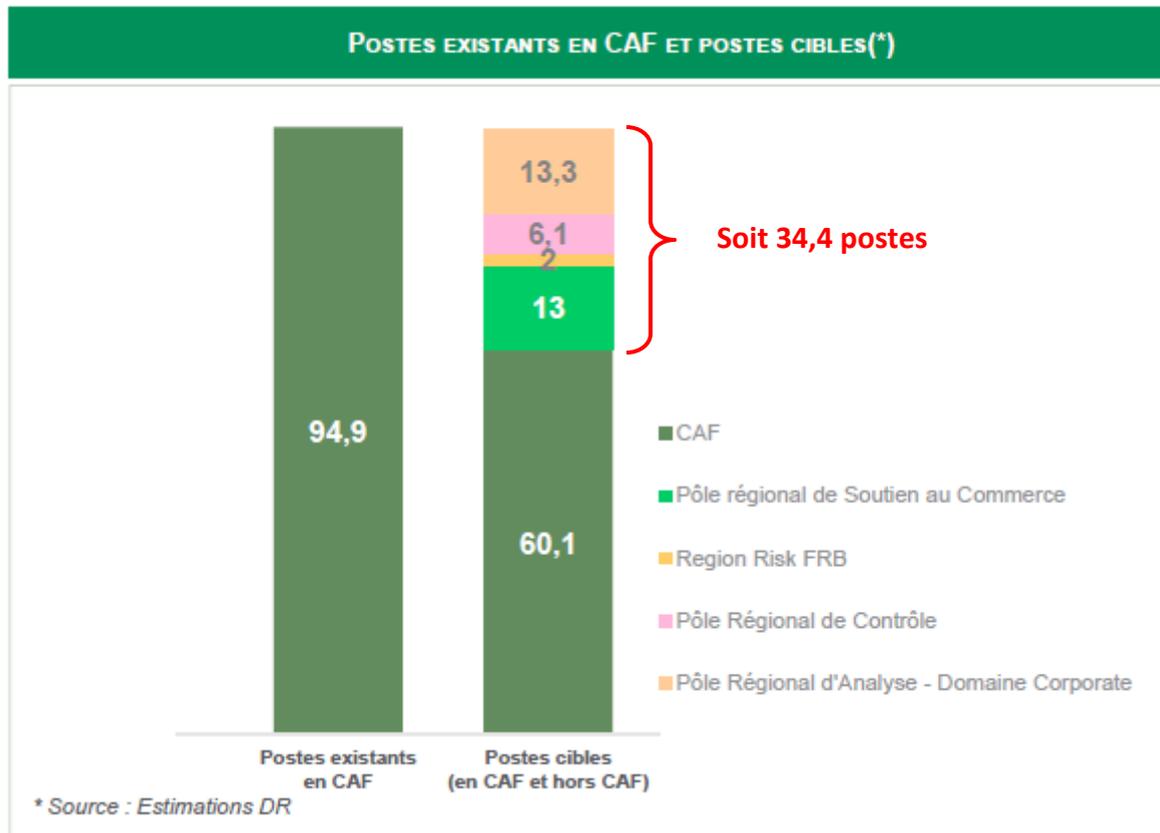
- Veille à la qualité des KYC à l'entrée en relation et lors des révisions périodiques
- Investigue et analyse les opérations de la clientèle des CAF afin de garantir le respect des règles de conformité
- Soutenir les CAF dans leurs activités quotidiennes de gestion de la relation client
- Contribue à la qualité du service client

### Synthèse Impact du Projet

Pour la CFDT, la rapidité et l'efficacité attendues dans ce projet ne seront pas aussi rapidement palpables que le dit la Direction. La multiplication des niveaux d'intervention nationaux et régionaux de la nouvelle organisation nous fait craindre un **démarrage difficile qui pèsera fortement sur le quotidien des salariés restés en CAF !**



### 3 - Evolution du nombre de postes des CAF de la DR



**Les 34.4 postes concernés par la restructuration** sont amenés à être dirigés vers d'autres métiers et/ou vers une autre localisation.

**Pour la CFDT, toutes les mesures d'accompagnement de ces salariés doivent être respectées. Chaque salarié doit être écouté et entendu quant à ses souhaits d'évolution tant fonctionnelle que géographique !**

**En outre, vos représentants CFDT ont largement insisté sur les besoins de formation pour les salariés voyant leur poste supprimé et affectés à un nouveau poste, notamment les CDC.**

A l'occasion du CE de ce mois-ci, le responsable du marché de l'entreprise est venu nous présenter le bilan 2015 et le plan d'actions 2016.

Il ne pouvait pas passer à côté du changement d'organisation dans les CAF.

A cette occasion, il a répété que tous les sujets devaient être remontés.

Par ailleurs, la Direction se dit être bienveillante face à ce projet de taille pour lequel tout sera écouté, tout sera traité et tout sera intégré.

**Vous êtes nombreux en CAF à vous inquiéter de l'impact de ce projet sur votre vie professionnelle et personnelle. Ne restez pas seuls !**

**Vos représentants CFDT en CAF - Céline WLISSOW-CHARRIER, Dominique COLLUBRIER, Patrick ABRIOUX - sont à votre disposition.**

## Incitations commerciales & 1er quadrimestre

Le versement du 1er quadrimestre interviendra en Juin 2016, il sera un trimestre de transition. La Cfdt a négocié que la moyenne des commissions perçue soit versée aux salariés :

- **Si vous êtes en poste depuis plus de 24 mois** = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre se basera sur la moyenne des commissions perçues sur les 8 derniers trimestres ( (commissions perçues x 8) / 2) / 3)

- **Si vous êtes sur votre poste entre 12 et 24 mois** = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre se basera sur la moyenne des commissions perçues sur les 4 derniers trimestres ( (commissions perçues x 4) / 3))

- **Si vous êtes en poste depuis moins de 12 mois** = le calcul du montant versé au 1er quadrimestre sera 100% de votre montant métier (montant métier à 100%/3)



**Cas particulier de salariés ayant eu un MC13 dans le cadre de Préférence Client il y a moins de 12 mois mais restés dans la même agence avec le même fonds de commerce (pas de modification à plus de 60% du fonds de commerce**

**A la demande de la Cfdt, le calcul le plus favorable sera retenu !**

## CRC & prise de RDV

Vos représentants Cfdt ont interpellé la Direction sur la problématique que vous rencontrez en agence lorsque vous avez 2 salons visios pour 3 commerciaux et que le CRC a pris à chacun des rdv à la même heure !

**Où recevoir le 3ème client ?**

**La Direction a reconnu qu'il s'agissait là d'une situation à régler, Paris va plancher sur le sujet....**

## Heures supplémentaires

Vos représentants Cfdt sont attentifs sur le sujet des heures supplémentaires.

**Nous vous invitons d'ailleurs à TOUTES les déclarer auprès de votre manager. Effectuer des heures supplémentaires ne relève pas d'une volonté de la part des salariés mais d'une nécessité.**

Bien que la DR ait enregistré **3699 heures supplémentaires en 2015** contre **1198 en 2014** soit une augmentation de près de 300%, **vos élus Cfdt ne peuvent accepter que des Groupes soient encore à 0.**



En outre, au message véhiculé par certaines Directions, à savoir que « si les salariés ont besoin de faire des heures supplémentaires c'est qu'ils sont mal organisés », **la Cfdt répond que les 3699 heures reconnues par la DR en 2015 ne peuvent résulter exclusivement d'une mauvaise organisation des salariés comme peuvent le prétendre certains DIG !**



Evelyne MENZILDJIAN  
06 64 01 32 87  
Groupe de Grenoble



Jean-Luc MANAUDOU  
06 65 67 98 75  
Groupe Lyon OUEST



Michel PERRARD  
06 67 92 25 69  
Groupe Lyon EST



Laetitia BARGE  
04 77 30 38 93  
Groupe Loire



J-Stéphane BERBERIAN  
04 78 30 33 74  
Groupe Lyon OUEST



Dominique BENEY  
06 68 49 63 91  
Groupe Loire



J-Paul VANDECASTEELE  
04 76 85 63 92  
Groupe de Grenoble



Julie LEQUEUX  
06 60 68 60 35  
Représentante Syndicale  
au CE

DÉLÉGATION RÉGIONALE Cfdt - Z08075C - 3 rue de la République, 69001 Lyon - tél. : 04 78 30 33 71

www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnparibas

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer  Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

